

Mémoire

présenté par



1000 rue Amherst, bureau 300

Montréal (Québec) H2L 3K5

T : (514) 521-6820

F : (514) 521-0736

C : union@consommateur.qc.ca

www.consommateur.qc.ca/union

dans le cadre de la consultation sur les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation de l'Assemblée nationale du Québec

23 janvier 2004

L'union des consommateurs – la force d'un réseau

L'Union des consommateurs¹ est un organisme à but non lucratif qui regroupe huit ACEF², le Regroupement des consommateurs d'assurances ainsi que des membres individuels.

La mission de l'Union des consommateurs est de représenter et défendre les consommateurs, en prenant en compte de façon particulière les intérêts des ménages à revenu modeste. Les interventions de l'Union des consommateurs s'articulent autour des valeurs chères à ses membres : la solidarité, l'équité et la justice sociale, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des consommateurs aux plans économique, social, politique et environnemental.

La structure de l'Union des consommateurs lui permet de maintenir une vision large des enjeux de consommation tout en développant une expertise pointue dans certains secteurs d'intervention, notamment par ses travaux de recherche sur les nouvelles problématiques auxquelles les consommateurs doivent faire face; ses actions, de portée nationale, sont alimentées et légitimées par le travail terrain et l'enracinement des associations membres dans leur communauté.

L'Union des consommateurs agit principalement sur la scène nationale, en représentant les intérêts des consommateurs auprès de diverses instances politiques ou réglementaires, sur la place publique ou encore, par des recours collectifs. Parmi ses dossiers privilégiés de recherche, d'action et de représentation, mentionnons le budget familial et l'endettement, l'énergie, les questions liées à la téléphonie, la radiodiffusion, la télédistribution et l'inforoute, la santé, l'alimentation et les biotechnologies, les produits et services financiers ainsi que les politiques sociales et fiscales.

En matière agroalimentaire, l'Union des consommateurs est intervenue dans le passé dans plusieurs débats importants, comme le prix du lait, la biotechnologie, l'alimentation saine, les OGM, le commerce équitable, etc.

Finalement, dans le contexte de la globalisation des marchés, l'Union des consommateurs travaille en collaboration avec

¹ L'Union des consommateurs est issue de la fusion de la Fédération des Associations coopératives d'économie familiale (FACEF) et d'Action Réseau Consommateur, regroupements qui existaient respectivement depuis 1970 et 1978.

² ACEF Abitibi-Témiscamingue, Grand-Portage, Rive-Sud de Québec, Estrie, Lanaudière, Granby, Nord de Montréal, et Île Jésus.

**Mémoire de l'Union des consommateurs
La sécurité alimentaire au Québec**

plusieurs groupes de consommateurs du Canada anglais et de l'étranger. Elle est membre de *Consumers International*³, organisme reconnu notamment par les Nations-Unies.

³ www.consumersinternational.org

Introduction

L'Union des consommateurs remercie la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation pour cette occasion de présenter notre point de vue sur certains des enjeux agroalimentaires de l'heure.

Depuis plus de trente ans, les ACEF (Associations coopératives d'économie familiale) et leurs fédérations travaillent à l'amélioration des conditions de vie de la population, notamment par les services de consultation budgétaires aux familles et grâce à l'analyse des constats que ces organisations sont amenées à faire à travers ces services.

Le Comité agroalimentaire de l'Union des consommateurs a élaboré, il y a un peu plus d'un an, une *Charte des droits alimentaires*⁴ qui, depuis son adoption par les membres et son lancement, le 15 mars 2003 dans le cadre de la Journée mondiale des consommateurs, sert d'assise à toute orientation, prise de position ou revendication de l'organisme en matière d'alimentation. Cette Charte constitue bien entendu la base des positions que nous défendons dans le présent mémoire.

Nous souhaitons d'entrée de jeu soumettre une réserve vis-à-vis la définition de la Sécurité alimentaire retenue par la Commission. Bien que nous comprenions que la Commission puisse vouloir restreindre la présente consultation à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments, il nous paraît important de souligner que pour nous, à l'instar de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la sécurité alimentaire doit inclure la possibilité économique pour toutes et tous de se procurer des aliments sains, en quantité suffisante. Il nous paraît important de rappeler que le Québec et le Canada ont connu une aggravation des problèmes de pauvreté au cours des dix dernières années et qu'il demeure très préoccupant de constater que des milliers de personnes, et parmi elles, des milliers d'enfants, ne mangent pas à leur faim au Québec. Cette réalité doit aussi être prise en compte globalement mais aussi lors de l'examen de chacun des enjeux.

Parmi les autres principes autour desquels nous avons élaboré notre Charte et qui teinteront le présent Mémoire, mentionnons l'adhésion ferme de l'Union des consommateurs aux principes

⁴ Voir en annexe

du développement durable, au respect de la biodiversité et au principe de précaution.

De plus, l'Union des consommateurs articule plusieurs de ses positions autour des huit (8) droits fondamentaux des consommateurs adoptés par *Consumers International* (CI), organisme reconnu par l'ONU, soit :

1. Le droit à la satisfaction des besoins essentiels

l'accès à une alimentation suffisante

2. Le droit à la sécurité

des aliments sans danger

3. Le droit à l'information

bénéficier de l'information exacte sur de ce que nous consommons

4. Le droit au choix

dans le cas des aliments, ce droit est intimement lié à l'information

5. Le droit d'être entendu

les Québécois doivent avoir l'opportunité de participer aux grandes décisions qui déterminent les politiques agroalimentaires

6. Le droit à la justice

l'assurance de systèmes de contrôle fiables, transparents et imputables, des mécanismes accessibles de plaintes et la possibilité d'obtenir réparation

7. Le droit à l'éducation

notamment afin d'amener une plus grande conscience critique vis-à-vis les choix alimentaires que nous faisons et leur impact sur notre santé

8. Le droit à un environnement sain

ce qui implique le retour vers des modes de production agricoles plus respectueux de l'environnement

Le secteur agroalimentaire a beaucoup évolué au cours des trente dernières années et ce, à l'échelle planétaire. L'accroissement des revenus per capita, l'urbanisation, le rythme accéléré de la vie et les changements dans le style de vie ont entraînés des modifications profondes dans les façons de nous alimenter. On constate aujourd'hui que ces changements ont contribué à l'accroissement fulgurant de certaines maladies et posent de nouveaux risques pour la santé. De plus, les

Mémoire de l'Union des consommateurs La sécurité alimentaire au Québec

consommateurs du monde entier ont raison de s'inquiéter des changements dans les modes de production alimentaire, avec l'industrialisation des fermes et la concentration, à l'échelle planétaire, de l'industrie de la transformation et de la commercialisation des aliments, maintenant dominée par une poignée de multinationales.

Ces questions posent des défis cruciaux à l'humanité et l'Union des consommateurs, comme des centaines d'autres organisations de consommateurs dans le monde, interpelle les consommateurs et les gouvernements pour les inciter à un changement de cap important.

1. De la ferme à la table

La « crise de la vache folle » a créé une psychose chez les consommateurs des pays industrialisés et a amené, à juste titre, une remise en question de nos modes de production alimentaire. Outre la simple interdiction des farines carnées dans l'alimentation des bêtes d'élevage (qui par ailleurs devrait être effective depuis longtemps), c'est toute notre vision du monde agroalimentaire qu'il nous faut revoir.

De plus en plus de consommateurs sont conscients de l'importance de l'alimentation pour leur santé. Il s'agit aussi, pour plusieurs ménages, d'un gros poste de dépense. Les consommateurs veulent donc connaître précisément ce qu'ils mangent et comment ont été produits les aliments qu'ils consomment. Ils sont aussi de plus en plus nombreux à croire que la sécurité alimentaire et la préservation des ressources imposent des changements importants dans les modes de production agricole, en fonction des impératifs du développement durable, et non plus seulement en fonction d'une logique économique qui prime sur tout le reste.

Ce constat se pose à l'échelle planétaire, alors que pour l'ensemble des « agro-dollars », la part des fermiers est passée d'environ 50 % au début du siècle à moins de 10 % en 1990⁵, et que « l'agro-business » raffermi sa mainmise sur le contrôle alimentaire planétaire.

Afin d'illustrer cette réalité, nous souhaitons soumettre l'exemple de l'Iowa, premier producteur de porc aux USA, où un mouvement s'organise en faveur d'une production agricole à dimension plus humaine. Il est intéressant d'examiner brièvement les constats de l'initiative *Care 4 Iowa* de la Humane Society of the United States⁶, au sujet de la production porcine industrielle.

Les artisans de cette campagne s'inquiètent du sort réservé aux animaux, confinés dans de minuscules enclos. L'agriculture intensive contribue à l'appauvrissement des sols et à l'érosion, ce qui amène un cercle vicieux, l'emploi d'une plus grande quantité de fertilisants chimiques contribuant aussi à appauvrir les sols. Les cours d'eau et les nappes souterraines sont contaminés par des milliers de tonnes de purin. La santé humaine est également menacée par toute cette pollution, également par l'apparition de bactéries résistantes aux

⁵ World Watch, vol 13, no 5

⁶ www.hsus.org/ace/11510

antibiotiques, utilisés massivement dans ce type d'élevage. Les fermiers perdent graduellement leur indépendance pour devenir les serfs de l'industrie, étranglés par les coûts de la machinerie et contraints de signer des contrats non négociables où les prix sont fixés par des cartels. Les consommateurs de l'Iowa en sont quittes, de leur côté, pour manger une viande de porc de piètre qualité, tandis que 80 % de leur nourriture est produite ailleurs.

L'exemple de l'Iowa illustre des réalités que l'on peut transposer à l'échelle de la planète. Alors que l'on croyait que l'industrialisation de la production alimentaire allait permettre de nourrir tous les peuples, les fermiers ont été forcés de cesser leur agriculture de subsistance au profit de monocultures industrielles. Les populations doivent maintenant se nourrir de produits le plus souvent importés et trop chers.

Alors que l'on prétendait que l'agriculture industrielle coûterait moins cher, l'industrie est aujourd'hui largement subventionnée et génère d'importants coûts environnementaux et de santé.

Finalement, alors que l'industrie nous a fait croire que les biotechnologies allaient solutionner bon nombre des problèmes agricoles, les fermiers sont aujourd'hui piégés par l'utilisation croissante des fertilisants chimiques, des pesticides, des hormones et des antibiotiques, et les consommateurs découvrent peu à peu les risques que ces techniques font courir à la santé et sur l'environnement.

Les activistes de l'Iowa tentent de renverser la vapeur, par la sensibilisation et par l'organisation de groupes de soutien aux fermiers qui décident de revenir à une agriculture à dimension plus humaine et plus respectueuse de l'environnement.

Encore une fois, face à des problèmes mondiaux de cette nature, la meilleure réponse demeure de penser globalement et d'agir localement.

Comme le prônent les activistes de *Care 4 Iowa*, les communautés doivent reprendre le contrôle de leur destinée, en premier lieu, de leur production agricole. La production doit être diversifiée et viser d'abord, idéalement, le marché local. Des liens directs doivent être développés entre les consommateurs et les producteurs locaux. L'agriculture doit se développer dans le respect de la nature. Finalement, des modèles différents d'échanges doivent être encouragés afin que les producteurs qui choisissent d'autres voies que celles tracées par « l'agro-business » puissent avoir accès au marché, sans se faire briser les reins par les monopoles qui imposent leurs produits, leurs prix et leurs pratiques.

Selon l'Union des consommateurs, la sensibilité grandissante des consommateurs quant à la provenance et la qualité des aliments et la popularité croissante des produits biologiques ou du terroir, ne sont pas que des modes passagères. Elles s'inscrivent dans un courant mondial où les populations prennent conscience des dangers économiques et environnementaux que représente l'industrialisation à outrance du secteur agroalimentaire, ainsi que de la menace réelle qu'elle représente pour la santé humaine.

L'Union des consommateurs recommande :

- au gouvernement du Québec de prendre acte de ces nouvelles tendances et d'orienter ses futures politiques agroalimentaires selon une vision basée sur le développement durable de l'agriculture.

Cette vision doit l'emporter sur la seule logique actuelle du marché. Au contraire, elle deviendra certainement porteuse de changements en profondeur des marchés et pourrait constituer, si le gouvernement agit avec perspicacité, une occasion de bien positionner le Québec dans des marchés d'avenir. Ce sera de plus l'occasion de renverser certaines tendances qui nuisent au monde agricole et à la société québécoise toute entière comme la diminution du nombre de fermes, la stagnation économique et le dépeuplement des territoires ruraux, l'appauvrissement des terres agricoles et les autres nuisances environnementales ainsi que la diminution de notre dépendance alimentaire.

Plus particulièrement, l'Union des consommateurs encourage notamment le gouvernement du Québec à :

- ne pas favoriser, dans ses politiques de soutien financier aux producteurs agricoles, les grandes entreprises aux dépens des plus petites;
- soutenir les initiatives de diversification des cultures;
- soutenir l'agriculture biologique, notamment dans l'optique de rendre les produits biologiques de plus en plus abordables, afin qu'ils deviennent accessibles aux familles moins nanties;
- soutenir le commerce équitable des denrées alimentaires et le modèle coopératif;
- soutenir les initiatives d'accompagnement des agriculteurs vers de nouveaux modes de production agricole plus conformes aux impératifs du développement durable, tel la Fondation RHA (reconstruction harmonieuse de l'agriculture);
- soutenir les initiatives visant à rapprocher les producteurs et les consommateurs, tel le jumelage famille urbaine - ferme maraîchère, ou les marchés publics;

Mémoire de l'Union des consommateurs La sécurité alimentaire au Québec

- soutenir des campagnes d'information et d'éducation des consommateurs à l'importance d'une saine alimentation;
- soutenir des campagnes d'information et d'éducation des consommateurs visant à favoriser l'achat de produits alimentaires du Québec.

2. L'alimentation saine pour la santé

« Pour prévenir les maladies cardio-vasculaires, le cancer, le diabète et l'obésité : moins de graisses saturées, de sucre et de sel, plus de fruits, de légumes et d'exercice physique » — OMS

Certaines maladies chroniques ont connu une croissance phénoménale dans les pays industrialisés et sont maintenant en croissance dans les pays en voie de développement.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), ont conduit conjointement la plus vaste enquête jamais réalisée sur le sujet. Dans un rapport exhaustif publié en 2003⁷, les organismes constatent que les manifestations de maladies chroniques, telles les maladies cardio-vasculaires, les cancers, le diabète et l'obésité, augmentent rapidement sur la planète. En 2001, ces maladies étaient à l'origine de 59 % des quelque 57 millions de décès enregistrés dans le monde.

« Ce rapport d'experts est très important car il contient les meilleures données scientifiques dont on dispose actuellement sur le lien entre l'alimentation, la nutrition, l'exercice physique et les maladies chroniques et il donne l'avis collectif d'un groupe d'experts sur un problème d'ordre mondial » peut-on lire dans un communiqué de l'OMS.

Pour les experts, il ne fait plus de doute qu'un lien direct existe entre ces maladies et la surconsommation d'aliments riches en acides gras saturés et trans, en sucre et en sel.

Ces substances se trouvent en grande quantité dans les aliments transformés et les boissons. Les États du monde entier devraient considérer très sérieusement les conclusions des experts et appuyer l'OMS dans l'application de sa *Stratégie mondiale sur l'alimentation, l'exercice physique et la santé*⁸, actuellement en phase d'application, mais qui se heurte déjà à l'opposition des géants de l'industrie agroalimentaire.

L'OMS propose les éléments dont l'alimentation doit se composer, ainsi que la dose d'exercice physique souhaitable pour être en bonne santé et pour se prémunir contre les principales maladies chroniques liées à la nutrition. Il faut manger moins d'aliments caloriques, surtout moins d'aliments riches en graisses saturées et en sucre, faire de l'exercice,

⁷ Diet, nutrition and the prevention of chronic diseases- WHO Technical Report Series 918, Genève 2003, 149 p.

⁸ www.who.int/hpr/global.strategy.shtml

préférer les graisses insaturées aux graisses saturées et consommer moins de sel; manger des fruits, des légumes, des produits céréaliers (le moins raffinés possible) et des légumineuses et privilégier les produits d'origine végétale ou marine.

L'OMS cite les exemples de la Finlande et du Japon « qui ont pris des mesures énergiques pour faire évoluer les habitudes et les comportements alimentaires de la population. Résultat : les facteurs de risque ont nettement reculé et la fréquence des maladies chroniques a chuté. »⁹

À notre avis, ne serait-ce que pour soulager les systèmes de santé des coûts astronomiques que génèrent ces aliments malsains, les gouvernements devraient s'engager dans un combat à finir contre certaines mauvaises habitudes alimentaires et contre les industries agroalimentaires qui permettent à ces mauvaises habitudes de perdurer, parfois même en les encourageant.

Il faudrait envisager des mesures aussi importantes que celles entreprises contre le tabagisme et viser des résultats plus rapides et probants que ceux obtenus jusqu'à présent contre le tabac. Après tout, il ne s'agit pas, contrairement au tabac, d'éliminer une industrie, mais simplement d'amener l'industrie à des changements importants.

Encore une fois, l'information devrait être au cœur des changements de comportement des consommateurs. Non seulement faut-il que ces derniers aient accès, par la réglementation sur l'étiquetage, aux informations nutritionnelles leur permettant d'identifier la présence et la quantité d'ingrédients malsains, mais il faudrait également que des campagnes importantes d'information et d'éducation soient faites pour promouvoir de plus saines habitudes alimentaires, et que les mauvais aliments identifiés par l'OMS soient clairement pointés du doigt, au même titre que l'est la nicotine ou le goudron des cigarettes.

La nouvelle réglementation fédérale sur l'étiquetage nutritionnel des aliments, actuellement en phase d'implantation, constitue un pas dans la bonne direction. Il faudra toutefois attendre encore quelques années avant d'évaluer son efficacité.

Il est à souhaiter que d'autres règlements entrent en vigueur au Canada, comme celui qui est actuellement à l'étude, qui

⁹ www.who.int/entity/mediacentre/releases/2003/pr20/fr

forcerait les grandes chaînes de restaurants à fournir toute l'information nutritionnelle des aliments qui y sont servis.

Nous souhaitons, finalement, que des mesures gouvernementales fermes soient prises pour inciter l'industrie de la transformation alimentaire à réduire l'utilisation des aliments identifiés comme malsains dans la composition de leurs produits.

L'Union des consommateurs recommande notamment au gouvernement du Québec

- d'appuyer la *Stratégie mondiale sur l'alimentation, l'exercice physique et la santé* de l'OMS;
- de faire des campagnes d'information et d'éducation visant à limiter la consommation d'aliments identifiés comme malsains par l'OMS et à promouvoir de saines habitudes alimentaires et l'exercice physique quotidien;
- d'envisager toute mesure incitative ou coercitive visant à restreindre l'utilisation, par l'industrie de la transformation alimentaire, des aliments identifiés comme malsains par l'OMS;
- d'envisager des mesures spécifiques pour que les familles à revenu plus modeste aient aussi accès à une alimentation plus saine, et que des programmes d'information et d'éducation visant cette clientèle soient également développés, dans le but d'éviter un clivage qui conduirait à des modes d'alimentation « à deux vitesses ».

3. La traçabilité

Un système fiable de traçabilité nous apparaît essentiel afin d'assurer une meilleure sécurité alimentaire aux Québécois et Québécoises. Il s'agirait de plus, dans un avenir proche, d'une condition à l'exportation de denrées alimentaires.

Il nous paraît important de doter le Québec d'un système de traçabilité couvrant toute la chaîne alimentaire, incluant la présence d'OGM, à l'image du modèle développé par l'Union européenne. En l'absence d'un modèle commun, le partage de responsabilité entre les paliers de gouvernement et leurs chevauchements risquent toutefois de compromettre l'atteinte de cet objectif.

Si la traçabilité permet une gestion plus efficace de crises comme celle de la « vache folle », elle ne constitue pas cependant une assurance pour éviter pareilles crises. La mise en place de systèmes de traçabilité ne devrait donc pas détourner l'attention des autorités et des consommateurs quant à l'importance de revoir certaines pratiques agricoles, comme l'utilisation de farines carnées dans l'alimentation des animaux d'élevage.

L'Union des consommateurs recommande :

- que le Québec se dote d'un système de traçabilité couvrant toute la chaîne alimentaire, incluant la présence d'OGM, à l'image du modèle développé par l'Union européenne.

4. Le droit à l'information

L'Union des consommateurs croit que l'accès à une information complète et fiable sur les aliments est essentiel pour assurer la sécurité alimentaire. Nous croyons que les consommateurs ont le droit de savoir et qu'en matière d'étiquetage, le Québec devrait adopter les standards les plus élevés afin d'obliger les fabricants à fournir toutes les informations pertinentes.

Le Codex Alimentarius permet d'assurer une certaine uniformité pour les produits d'importation, ce qui est souhaitable tant que les standards internationaux demeurent élevés et rigoureux.

Nous notons toutefois que certaines règles du Codex ne semblent pas toujours appliquées, par exemple, l'indication du pays d'origine pour un produit alimentaire donné. Nous nous demandons conséquemment qui est chargé de veiller au respect de ces règles.

Par ailleurs, bien que *Consumers International* ait multiplié les efforts pour accroître la participation des groupes de consommateurs aux discussions entourant le Codex Alimentarius, il nous semble que la participation des consommateurs à ces travaux devrait être soutenue davantage.

Nous faisons le même souhait en ce qui touche à l'élaboration des règles canadiennes et québécoises sur l'étiquetage.

Le paysage québécois paraît confus en matière d'étiquetage des produits alimentaires, puisque les juridictions sont partagées entre les instances provinciale et fédérale.

Certaines exigences découlent d'une réglementation fédérale, comme par exemple les nouvelles obligations relatives à l'étiquetage nutritionnel. Nous sommes favorables à ces nouvelles mentions obligatoires. Il faudra toutefois que les autorités évaluent si ces mentions sont réellement efficaces, si elles sont comprises par les consommateurs et si elles leur sont utiles.

Le Québec a le pouvoir d'imposer ses propres règles en matière d'étiquetage et il le fait, notamment pour les produits biologiques. Il s'agit à notre avis d'un bon système mais les consommateurs québécois ne bénéficient pas toujours de sa protection, par exemple lorsque les produits biologiques proviennent d'autres pays.

Mémoire de l'Union des consommateurs La sécurité alimentaire au Québec

Malgré ce pouvoir d'imposer ses propres règles, le Québec hésite encore à se distinguer du reste du Canada en matière d'étiquetage des OGM.

L'Union des consommateurs, qui faisait parti du Comité sur l'étiquetage des OGM initié par l'Office des normes générales du Canada, a quitté ce comité dès qu'elle a eu la confirmation que le comité proposerait une norme volontaire plutôt qu'une réglementation stricte.

Nous croyons en effet que le Québec doit s'inspirer du modèle européen et imposer sans délai l'étiquetage obligatoire des OGM, comme le réclame la quasi totalité des consommateurs.

Les règles sur l'étiquetage peuvent être encore resserrées, notamment quant aux mentions qui frôlent la fausses représentation, par exemple, les craquelins « au beurre » qui contiennent plus de shortening que de beurre ou encore, la tarte « au sirop d'érable » qui n'en contient qu'un vague soupçon.

Finalement, l'Union des consommateurs craint l'abrogation de l'article 3 de la Loi sur les aliments et les drogues, qui réfère à une liste de maladies graves classées dans l'Annexe A, et qui interdit toute allégation laissant croire qu'un produit donné peut prévenir ou guérir une de ces maladies. Si nous croyons à la pertinence de remettre cette liste à jour, nous nous opposons fermement à l'élimination de cette disposition réglementaire. Si le gouvernement fédéral décidait au contraire d'éliminer cette restriction, le gouvernement du Québec devrait pour sa part établir une disposition visant à en reconduire l'effet, soit de limiter la publicité relative à des propriétés curatives ou préventives de certains aliments.

L'Union des consommateurs recommande :

- que le Québec adopte les standards les plus élevés en regard de la protection du consommateurs pour sa réglementation sur l'étiquetage des aliments, incluant l'étiquetage obligatoire des produits contenant des OGM;
- que le Québec favorise la participation des associations de consommateurs dans les processus d'élaboration des règles touchant l'information sur les produits, aux niveaux national et international;
- que les dispositions de «l'Annexe A» continuent de s'appliquer au Québec pour les produits alimentaires, même dans l'éventualité où le gouvernement fédéral choisissait d'éliminer cette contrainte réglementaire.

5. Les OGM

S'appuyant sur le principe de précaution et tenant compte de l'état actuel de la connaissance scientifique, l'Union des consommateurs appuie les positions défendues par l'organisme Greenpeace en matière d'OGM.

Ainsi, nous recommandons au gouvernement du Québec

- d'instaurer l'étiquetage obligatoire des produits contenant des OGM, à l'exemple du modèle européen;
- d'appuyer le développement d'un créneau agricole et alimentaire sans OGM;
- d'ordonner la tenue d'audiences génériques du BAPE sur les OGM et d'appliquer, en attendant les conclusions du BAPE, un moratoire sur la dissémination d'OGM dans l'environnement;
- de faire pression auprès du gouvernement fédéral pour que ce dernier ratifie le protocole de Carthagène sur la biodiversité.

Conclusion

Comme beaucoup d'autres intervenants, l'Union des consommateurs plaide pour que le gouvernement du Québec s'engage lui-aussi dans un grand virage en faveur d'une agriculture plus écologique et qu'il encourage sans ambiguïté les Québécois et Québécoises à mieux se nourrir. Il s'agit d'une approche de la sécurité alimentaire au sens large, qui prend en compte les coûts astronomiques en soins de santé et les coûts environnementaux. Nous n'avons pas les moyens de continuer à suivre le modèle de l'agriculture industrielle et d'en payer le lourd prix.

Nous sommes conscients qu'à plusieurs égards, le Québec se distingue déjà de ses voisins nord-américains en matière agroalimentaire. Le virage que nous recommandons risque d'accentuer cette différence et cela pourrait sans doute entraîner des conséquences négatives sur les échanges commerciaux.

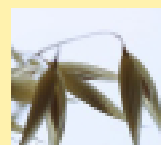
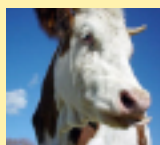
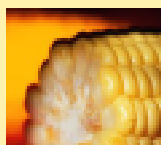
Nous croyons toutefois qu'une approche de laisser-faire ou que le fait de nous fondre avec nos voisins nord-américains risque à terme de causer d'autres problèmes commerciaux, notamment avec l'Union européenne, qui s'engage déjà dans une réglementation qui nous paraît plus proche des intérêts des consommateurs. Il y a, dans cette approche, des opportunités commerciales d'avenir à saisir. Peut-être réussirons-nous, en nous y engageant résolument, à démontrer à nos partenaires commerciaux du Canada et des USA qu'il s'agit de la meilleure voie à suivre.

Bien entendu, il ne s'agit que de grands principes et l'Union des consommateurs n'a pas la prétention de cerner toutes les conséquences économiques, sociales et environnementales des choix qu'elle propose. La Commission saura certainement mieux que nous, éclairée par les autres mémoires qui ont été présentés, proposer des scénarios de changement pour le Québec. Sans diminuer aucunement la qualité de son travail et tout en saluant la présente initiative de consultation, nous croyons qu'il serait pertinent de pousser plus loin la réflexion en organisant dans la prochaine année des États généraux de l'agriculture et de l'alimentation, où consommateurs et agriculteurs pourraient, en présence des autres intervenants, partager leur vision d'avenir du monde agroalimentaire. Après tout, ne sommes-nous pas un peu ce que nous mangeons ?

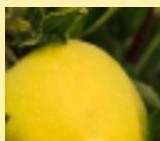
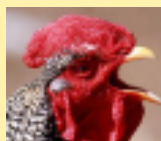
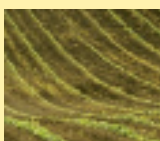
CHARTRE

Se nourrir est un besoin fondamental de toute population.
L'alimentation devient donc un élément qui doit être protégé
tant sur le plan collectif qu'individuel.

L'Union des consommateurs
propose que les droits des consommateurs
en matière alimentaire fassent l'objet d'une charte dont
l'ensemble de la société pourra faire la promotion.



LES DROITS FONDAMENTAUX DANS LE SECTEUR ALIMENTAIRE



Collectivement, les populations doivent :

- bénéficier de l'application concrète des principes internationalement reconnus et adoptés. Ces principes s'appuient sur les notions :
 - > de développement durable,
 - > de précaution,
 - > de respect de la biodiversité.
- jouir d'un accès aux ressources productives;
- pouvoir participer aux décisions concernant les politiques publiques, la recherche, la transformation et la mise en marché de produits alimentaires et de leurs dérivés.

Individuellement, toute personne a droit à :

- une alimentation suffisante, équilibrée et de qualité à un prix abordable;
- l'information lui permettant de faire des choix éclairés, particulièrement en ce qui concerne les modes de production et de transformation des produits ;
- un pouvoir d'achat lui permettant de se nourrir adéquatement.

En cas de catastrophe ou de force majeure, toute personne ou collectivité a droit à :

- un soutien alimentaire d'urgence dans son milieu.